

GROUPE 4

FINANCE

ÉLECTIONS

CHAMBRE

DES SALARIÉS

Liste

2

Notre programme
Nos candidats
Mars 2024

OGBL Secteur Financier
63 rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

T. (+352) 26 49 69 - 0
E. secfin@ogbl.lu



ogbl-finance.lu
elsoc.lu

OGB•L
Secteur Financier



Cette fois-ci,
nous pourrions
tous voter.

Liste
2

BACK Nora
présidente de l'OGBL

Jamais seul face à l'injustice sociale !

Et ceux qui peuvent voter, doivent utiliser ce droit, car l'élection à la Chambre des salariés **est la plus grande élection démocratique du Luxembourg, avec plus de 600.000 votants. Cela représente deux fois plus d'électeurs que pour notre Parlement.** Pour cette élection, «notre» élection, tout le monde peut voter: salariés, apprentis, retraités, demandeurs d'emploi, quelle que soit leur nationalité, leur sexe, leur lieu de résidence, leur origine. C'est une occasion importante d'exercer une influence active. Chaque voix exprimée engendre une communauté solidaire puissante qui défend collectivement les intérêts de la société face aux employeurs et aux décideurs politiques.

L'OGBL s'engage à tous les niveaux pour la cogestion, dans les entreprises et au niveau politique, au quotidien et au travail, pour l'égalité des droits et le droit de vote pour tous. Lors des élections à la Chambre des salariés, nous avons tous la possibilité de voter, et il faut absolument saisir cette opportunité. Unissons nos forces afin d'amener de véritables changements !

Surtout à l'heure d'un gouvernement libéral-conservateur, qui parle le même langage que les organisations patronales, et des crises multiples qui pèsent sur les salariés et leurs familles, il est indispensable de renforcer l'OGBL. Car l'OGBL est le seul syndicat à avoir la force et le courage de faire face aux attaques contre les intérêts des salariés et des pensionnés.

Des temps difficiles nous attendent. Le programme de la coalition parle un langage clair : le capital sera encore renforcé, les grands problèmes de notre époque seront laissés au libre marché, l'environnement n'est pas une priorité, la crise du logement continuera à faire rage et, en premier lieu, les travailleurs et les retraités devront se serrer la ceinture.

Nous devons nous défendre, nous lever et nous exprimer pour défendre nos acquis, pour protéger et développer notre droit du travail, pour garantir nos pensions, pour améliorer la situation générale des salariés, des retraités et de leurs familles.

Le temps du changement est venu et c'est à nous de faire des élections sociales une démonstration de force pour les salariés ! Il ne s'agit pas seulement d'une élection de plus – mais c'est l'occasion de placer nos intérêts en première ligne de l'agenda. Ces élections sont plus qu'une simple croix sur un bulletin de vote. Il s'agit de solidarité, d'unité et de constituer ensemble une voix puissante.

Pas de fausses promesses...

Dans un contexte financier mondialisé, où les économies interagissent étroitement, les professionnels du secteur financier au Luxembourg sont confrontés à une multitude de défis en constante évolution.

Les pressions sur les salariés persistent, prenant des formes subtiles au fil des années. Il est indéniable que ces pressions ont progressé de manière insidieuse, alimentées par un environnement économique axé sur la compétition mondiale, la croissance et la productivité, augmentant ainsi le fossé entre les employeurs et les employés.

Face à cette réalité, un seul impératif pour les salariés du secteur financier : **demeurer solidaires afin de défendre leurs acquis et droits diversifiés.** Dans un contexte où la réduction des coûts, notamment les frais de personnel, est souvent la seule réponse des entreprises à la compétition, la solidarité des travailleurs et leur détermination constante sont essentielles.

L'antagonisme entre les intérêts des employeurs et ceux des salariés demeure une constante dans notre modèle économique. La lutte active et parfois agressive pour la préservation des droits des travailleurs est une nécessité, car tout relâchement pourrait entraîner la dilution progressive de ces droits au fil du temps. Il est crucial de reconnaître que, face aux tentatives du patronat bancaire et financier de mettre en valeur et de charmer le salarié à titre individuel, n'est qu'une tactique visant à évincer le collectif en vidant ou en évinçant les conventions collectives.

Seul un syndicat fort, professionnel, expérimenté et organisé de manière multisectorielle et internationale, tel que l'OGBL, doté de capacités matérielles, décisionnelles et organisationnelles, peut constituer un contrepoids à niveau égal et faire face, voire inverser de telles tendances.

Chères collègues, chers collègues, les élections sociales de 2024 approchent à grands pas.

Il est crucial de rappeler les enjeux de ces élections et leurs conséquences directes pour les salariés : ils vont au-delà de la rémunération pour englober la sécurité de l'emploi, la formation et la santé.

Renforcer la position de l'OGBL lors de ces élections, c'est renforcer nous tous, les femmes et les hommes travaillant dans le secteur financier qui font prospérer l'économie luxembourgeoise.

...juste des actes forts.

Liste
2



STEFFEN Claude
Banque Internationale Luxembourg



STEINHÄUSER Denise
BGL BNP PARIBAS

ÉLECTIONS SOCIALES 2024 PROGRAMME SECTORIEL



OGB•L
— LE SYNDICAT

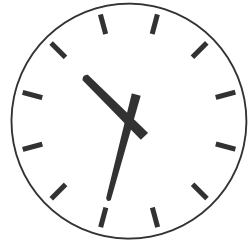
L'avenir
du secteur
financier,
C'EST NOUS !

**Votez OGBL pour renforcer
le secteur financier
luxembourgeois.**

Notre programme **visé des conditions de travail solides**, conventions collectives, et formation du personnel. Le secteur financier est crucial pour l'économie, attirant talents et investissements mondiaux.

**Soutenez l'équilibre travail-vie
personnelle, la formation,
la rémunération compétitive,
et les avantages du secteur
financier luxembourgeois.**

Votre vote contribue à **maintenir l'attractivité du secteur**, assurant le bien-être et la productivité des employés.



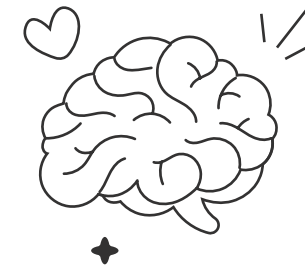
Temps de travail est temps de vie

L'OGBL recommande des modalités de travail flexibles pour concilier les responsabilités des employés tout en préservant les intérêts des employeurs et des salariés. Cela favorise un environnement de travail propice, indépendamment de la résidence, du mode de travail ou de l'appartenance à une équipe.

Le travail atypique, tel que les permanences à distance, les astreintes et les interventions, est courant dans le secteur financier, mais il manque d'un cadre légal et de compensations satisfaisantes par rapport à d'autres secteurs. L'OGBL appelle à l'établissement d'un cadre légal via des conventions collectives sectorielles ou d'entreprise pour régir ces régimes de travail atypiques.

La réduction du temps de travail, tout en maintenant le salaire, améliore la qualité des produits et services, ainsi que la motivation et la créativité des travailleurs, renforçant la compétitivité par la qualité plutôt que par les prix.

Pour l'OGBL, la réduction du temps de travail présente des avantages en termes de santé mentale, d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, de qualité de vie des travailleurs et de compétitivité économique. Mettre en place un droit au temps partiel avec garantie de retour à temps plein, tout en déterminant les modalités précises dans le cadre de négociations collectives, est essentiel pour éviter que le temps partiel et les interruptions de carrière n'affectent la progression professionnelle des salariés.

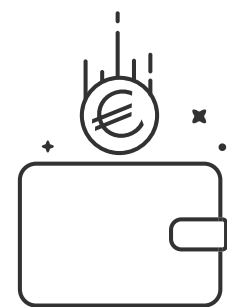


Promouvoir l'équilibre, la santé mentale et le bien-être au travail

L'OGBL promeut le dialogue social et la cogestion pour créer un environnement de travail équilibré et sain. L'organisation défend le renforcement des droits syndicaux à tous les niveaux et insiste sur la liberté d'expression des représentants du personnel. Les droits syndicaux fondamentaux sont protégés, et les employeurs internationaux sont encouragés à respecter la législation locale.

L'OGBL met l'accent sur la prévention et un dialogue social équilibré pour garantir la santé et la sécurité des salariés, notamment en période de crise. Elle promeut également le contrôle humain de l'intelligence artificielle et un cadre juridique clair pour son intégration dans l'économie.

Enfin, pour l'OGBL, la sécurité sociale et la santé sont des droits essentiels, et elle plaide en faveur de mesures en faveur de la santé mentale, du bien-être des employés, ainsi que d'avantages tels que des assurances complémentaires et des régimes de retraite.



De bons salaires pour TOUS dans un secteur vital de l'économie luxembourgeoise

L'OGBL préconise des salaires équitables en adéquation avec les compétences, l'expérience et les contributions des employés. La transition d'une méritocratie individuelle vers des augmentations salariales collectives est cruciale. L'organisation exige des investissements pour retenir les talents du secteur, et souligne que travailler dans le secteur financier mérite une rémunération appropriée. Ses revendications incluent un système de rémunération compétitif, des augmentations salariales pour tous, une allocation budgétaire pour l'égalité salariale, et le maintien de l'indexation automatique pour assurer la stabilité.

La Finance au service de la société

Dans cet axe, l'objectif est de réaffirmer le rôle de la finance au service de l'humain et de maintenir l'excellence financière du Luxembourg. Le pays attire les investisseurs étrangers grâce à son environnement réglementaire favorable, sa stabilité politique et économique, sa main-d'œuvre hautement qualifiée et sa position centrale en Europe.

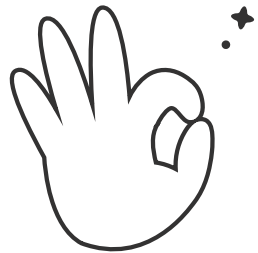
L'OGBL plaide pour le maintien des avantages du Luxembourg en tant que centre d'affaires tout en préservant l'excellence de sa place financière actuelle. Le maintien de l'indexation sans manipulation est crucial pour garantir la stabilité politique et la paix sociale du pays, ce qui est attrayant pour les concurrents cherchant à attirer de nouvelles entreprises financières.

Dans un contexte européen, il est essentiel de maintenir l'excellence de la place financière tout en tenant compte des avantages spécifiques du Luxembourg en tant que pôle économique de premier plan. Cela implique la mise en œuvre des directives européennes, en adaptant celles-ci aux réalités géopolitiques du Luxembourg, notamment en matière de réglementation, de droit du travail et de protection sociale.

L'OGBL demande que les directives européennes ne soient pas adoptées sans modification, et qu'il soit mis fin à l'abaissement des conditions de travail pour concurrencer des pays moins développés en Europe.



De bonnes conditions de travail pour TOUS



L'OGBL souligne l'importance des conventions collectives dans un secteur crucial de l'économie et en partie piloté par de grands groupes internationaux. Le droit du travail joue un rôle important, mais le rôle d'intervenir et de négocier pour un secteur ou une entreprise revient aux partenaires sociaux pour négocier des conventions collectives ou des accords. Ce mécanisme a fait ses preuves. La convention collective est l'instrument essentiel pour promouvoir la paix sociale, garantir des conditions de travail équitables et répondre aux intérêts des salariés et des employeurs.

L'OGBL s'engage à élargir le champ d'application des conventions collectives et à œuvrer pour une couverture plus étendue des salariés du secteur financier. En étendant la portée des conventions collectives à un public plus large, l'OGBL vise à garantir des conditions de travail équitables pour tous les travailleurs du secteur, quelle que soit leur situation ou leur employeur. L'unité renforce la cohésion sociale et favorise le bien-être des travailleurs.

Pour un droit du travail plus protecteur

L'OGBL insiste sur la nécessité d'offrir aux employés des opportunités de développement des compétences, de reconversion professionnelle et d'acquisition de compétences numériques essentielles.

- Droit à la formation continue : L'OGBL préconise un droit individuel à la formation pour tous, en tenant compte des avancées technologiques et de la transition écologique.

- Réforme de la rémunération : En parallèle, l'OGBL soutient une réforme basée sur l'acquisition de compétences.

- Sécurisation du parcours professionnel : Renforcement du dialogue social pour une meilleure transition professionnelle et protection en cas de licenciement.



L'OGBL
**PLAIDE
POUR**

un centre financier luxembourgeois solide, substantiel et doté d'attributs uniques, créés grâce à de bonnes conditions de travail, une orientation durable et respectueuse, une société axée sur le savoir, une main-d'œuvre hautement qualifiée et formée, ainsi qu'à une stabilité politique et sociale. C'est ainsi que le Luxembourg pourra continuer à se positionner en tant que place financière mondiale de premier plan, en Europe et dans la Grande Région.

OGBL
— LE SYNDICAT

**Votez
liste**

2

LES ÉLECTIONS DU PARLEMENT DU TRAVAIL

600.000

électeurs
& participants

Vous êtes TOUS des ressortissants de la Chambre des Salariés

- ◆ Les élections pour la Chambre des Salariés **sont les plus importantes au Luxembourg**, avec plus de 600.000 électeurs.
- ◆ Tous **les salariés, apprentis, retraités et demandeurs d'emploi**, indépendamment de leur nationalité ou de leur lieu de résidence, ont le droit de vote.
- ◆ **Les salariés étrangers et frontaliers** sont également des ressortissants de la CSL.

Cette fois-ci, nous pourrions tous voter.

OGB·L
— LE SYNDICAT



Participez à la plus GRANDE ÉLECTION au Luxembourg

- ◆ **Plus de 600.000 résidents et frontaliers** peuvent participer aux élections pour la Chambre des salariés.
- ◆ Vous recevez votre bulletin de vote par courrier en janvier-février 2024. Il est à remettre **avant la date officielle des élections sociales** (12 mars 2024).

La Chambre des Salariés DÉFEND vos droits

La CSL :

- ◆ **élabore des avis pour influencer les lois luxembourgeoises en faveur de ses ressortissants**, notamment au niveau du droit du travail, de la sécurité sociale, de la formation et de la fiscalité.
- ◆ **représente ses ressortissants dans de nombreuses institutions socio-économiques du pays**, y compris dans les institutions de la Sécurité sociale (par exemple la Caisse nationale de santé).
- ◆ **s'investit pour la santé, la sécurité et le bien-être** sur le lieu du travail.
- ◆ **publie des brochures d'informations gratuites** sur vos droits sociaux.
- ◆ **diffuse des informations pratiques sur le monde du travail** via ses réseaux sociaux et ses newsletters. Abonnez-vous ! (www.csl.lu).
- ◆ **offre des formations continues** sous diverses formes et sur des sujets variés via le Luxembourg Lifelong Learning Centre (www.LLLC.lu).
- ◆ **s'occupe des droits et de l'éducation** des apprentis dans le cadre de la formation professionnelle au Luxembourg.
- ◆ **a lancé la plateforme de réflexion IMPROOF** en faveur d'une économie juste et durable (www.improof.lu).



Élections sociales
de la CSL - Mars 2024
**INFORMEZ-VOUS
SUR CSL.LU**

NOS 16 CANDIDATS

Liste
2

Services financiers
et intermédiation
financière

Groupe 4



BLOCK Frank
Banque Internationale Luxembourg



CAPITANI Francis
BGL BNP PARIBAS



CHARDOME Christophe
Lombard International Assurance



DELL'UOMO Daniela
Banque Internationale Luxembourg



ENDRES Cindy
BGL BNP PARIBAS



GALASSI Astrid
BGL BNP PARIBAS



GALLETTA Calogero
CACEIS Investor Services



GRULMS Marianne dite Micky
Banque Internationale Luxembourg



STOCCHI - HIRSCH Sonia
BGL BNP PARIBAS



LUCAS Carlo
BNP PARIBAS



MAGLIULO Marcelo
Banque Internationale Luxembourg



MAURICIO Joaquim
BGL BNP PARIBAS



PIERRAT - GERETTI Martine
Société Générale Luxembourg



STEFFEN Claude
Banque Internationale Luxembourg



STEINHÄUSER Denise
BGL BNP PARIBAS



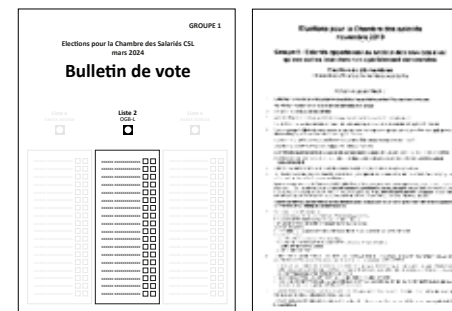
SIEBENBORN - LOUIS Marie-Jeanne
Quintet Private Bank Luxembourg

CHAMBRE DES SALARIÉS COMMENT VOTER

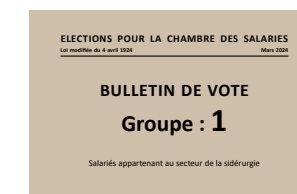


OGB·L
LE SYNDICAT

La documentation pour l'élection de la Chambre des Salariés vous est adressée par courrier postal



le bulletin de vote et les instructions



une enveloppe neutre



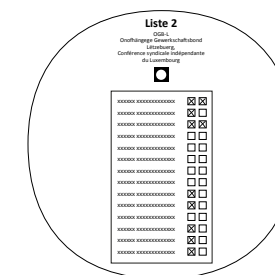
l'enveloppe de renvoi

Remplissez votre bulletin de vote en utilisant l'une des deux méthodes valables



Votez OGBL, Liste 2

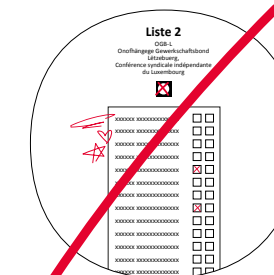
Pour renforcer l'OGBL et envoyer ainsi un signal fort au gouvernement et au patronat, **la méthode la plus sûre et la plus simple consiste à cocher ou noircir le cercle au-dessus de la Liste 2 - OGBL !**



Une autre méthode

consiste à attribuer vos voix* par l'apposition d'une croix dans une ou les deux cases derrière les noms des candidat-e-s de l'OGBL, Liste 2. Chaque croix vaut un suffrage.

*Nombre **maximum** de voix groupe 4 : 16 voix



Il ne faut pas

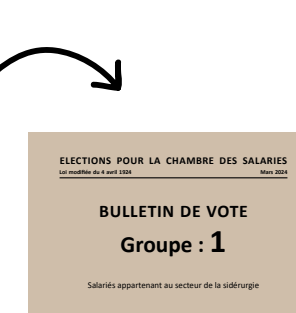
- noircir le cercle au-dessus de la liste ET donner en même temps des voix aux candidats individuels
- mettre une marque quelconque sur le bulletin de vote
- attribuer plus de voix que le nombre maximal défini par groupe

Dans les trois cas, le bulletin est nul !

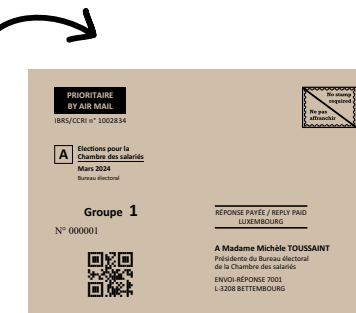
Préparez l'envoi de votre bulletin



le bulletin de vote



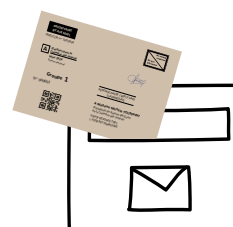
enveloppe neutre



enveloppe de renvoi

Placez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe neutre. Ensuite, insérez l'enveloppe neutre dans l'enveloppe de renvoi et fermez-la!

Envoyez votre bulletin de vote au plus tard le 8 mars 2024



Déposez l'enveloppe de renvoi dans une boîte aux lettres de la poste au Luxembourg ou à l'étranger et ce **suffisamment tôt afin qu'elle parvienne au président du bureau électoral au plus tard le 12 mars 2024.**

Le port est payé par le destinataire. Vous ne devez donc pas affranchir l'enveloppe, ni au Luxembourg ni à l'étranger.

ÉLECTIONS SOCIALES 2024 PROGRAMME NATIONAL

Votez
liste

2

OGB·L
— LE SYNDICAT

Pour une société **PLUS JUSTE !**

L'OGBL, le syndicat au Luxembourg, a des revendications

et des idées sur tous les aspects qui touchent directement ou indirectement aux conditions de vie et de travail des salariés, pensionnés et de leurs familles. Elles visent avant tout à réduire les inégalités et à protéger davantage les salariés, les pensionnés et leurs familles, indépendamment de leur pays de résidence, de leur origine ou de leur

genre. Ces revendications, l'OGBL les a notamment adressées aux partis politiques en amont des dernières élections législatives, et il continue de les soutenir avec fermeté vis-à-vis du nouveau gouvernement.

Face à des attaques importantes contre nos acquis et de nouvelles politiques d'austérité qui se profilent à l'horizon, **plus que jamais, c'est le moment de renforcer le syndicat !**

Liste
2



Pas touche à l'index !

Ni manipulé, ni reporté, ni modifié, ni plafonné : On ne touche pas à l'index ! En 2022, l'OGBL a été le seul à défendre coûte que coûte l'indexation automatique des salaires, et il continuera à le faire. Instrument le plus important pour garantir le pouvoir d'achat des salarié.e.s, des pensionné.e.s et de leurs familles, pilier du modèle social luxembourgeois, l'index est le garant de la paix sociale. Et l'OGBL ne tolérera aucune attaque contre l'index !

De bonnes conditions de travail et de bons salaires pour tous

La meilleure garantie pour de bonnes conditions de travail et contre les inégalités demeure une convention collective de travail (CCT), négociée par le syndicat. Si l'OGBL a déployé des efforts importants pour négocier de nouvelles CCT, il reste beaucoup de travail à faire pour atteindre l'objectif indiqué par l'Union européenne, à savoir une couverture conventionnelle de 80%. Afin de faciliter la mise en place de nouvelles conventions, l'OGBL revendique non seulement l'introduction d'une obligation pour le patronat de négocier sectoriellement, mais aussi que l'octroi de marchés publics ou d'aides étatiques pour les entreprises soit conditionné à l'existence d'une CCT. Par ailleurs, l'OGBL demande l'élargissement des moyens syndicaux en autorisant notamment des grèves d'avertissement avant la fin des procédures de conciliation. Au-delà de la législation sur les CCT, l'OGBL revendique une augmentation structurelle du salaire social minimum.



Pour plus de justice fiscale

Une société plus juste passe par une fiscalité plus juste. Les impôts doivent non seulement servir à redistribuer du haut vers le bas, mais aussi à financer un État fort, capable d'investir dans les infrastructures, dans des services publics de qualité, dans des prestations sociales de qualité et dans un avenir décarboné. Pour cela, il a besoin de recettes fiscales suffisantes. Contrairement à ce que prévoit l'accord de coalition, il faut évidemment soulager fiscalement les petits et moyens revenus tout en imposant plus fortement les hauts et les très hauts revenus, ainsi que les revenus du capital. De même, l'OGBL s'oppose à toute réduction supplémentaire de l'imposition des entreprises. L'OGBL revendique aussi une adaptation automatique du barème d'imposition à l'inflation afin de mettre fin au phénomène de la « progression froide ».



Le temps de travail est temps de vie

Sur la question du temps de travail aussi, les attaques du patronat, reprises dans l'accord de coalition du gouvernement sont nombreuses. Alors que de nombreux secteurs souffrent d'un manque de main-d'œuvre, il faudrait ainsi, à en croire les représentant.e.s patronaux.ales et leurs alliés politiques, encore davantage de flexibilité. Mais non seulement la législation actuelle offre déjà de nombreuses possibilités à travers les conventions collectives, mais une flexibilisation supplémentaire accentuerait encore davantage le risque de burn-out et de maladie professionnelle. Ainsi, l'OGBL s'oppose à toute flexibilisation supplémentaire, et notamment à une annualisation du temps de travail. Au contraire, l'OGBL revendique une réduction généralisée du temps de travail sans perte de salaire par voie légale, à décliner ensuite dans les conventions collectives négociées par le syndicat.



Pour un droit du travail plus protecteur

Face aux tentatives de détricoter ou de contourner le droit du travail, l'OGBL revendique, au contraire, un droit du travail fort et protecteur. Une meilleure protection contre le licenciement – individuel ou collectif – est nécessaire. Ainsi, l'OGBL demande à ce que la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) devienne une étape préalable obligatoire avant tout éventuel plan social. Une meilleure protection des salarié.e.s est aussi nécessaire dans le cadre d'une faillite. Par ailleurs, afin de faire face aux défis du monde du travail de demain, l'OGBL revendique une réforme de la formation professionnelle, introduisant, notamment, un véritable droit à la formation continue pour les salarié.e.s. L'OGBL exige aussi d'urgence une loi nationale sur le travail de plateforme afin d'empêcher toute « uberisation » du droit du travail !



Des bonnes pensions pour tous !

Le patronat et le gouvernement annoncent des attaques contre notre système de retraites en brandissant la menace d'un « mur des pensions ». Là aussi, il est clair que l'OGBL ne laissera passer aucune dégradation supplémentaire. La réforme des pensions de 2012, à laquelle l'OGBL s'est opposé, coûtera au moins 314 000 euros à un.e salarié.e moyen.ne en 25 ans de retraite. Elle contient par ailleurs des dispositifs prévoyant la réduction, voire l'abolition de l'allocation de fin d'année des retraité.e.s ainsi que de l'ajustement régulier des retraites à l'évolution des salaires. L'OGBL demande un retrait de toutes ces détériorations introduites en 2012. Par ailleurs, l'OGBL revendique une augmentation structurelle de la pension minimale pour que celle-ci permette une vie décente !



Protégeons notre sécurité sociale et notre système de santé



L'OGBL s'oppose à toute tentative de privatiser davantage les activités du secteur de la santé et des soins ou du secteur social. Tout en pointant du doigt les dysfonctionnements qu'il peut y avoir, il est hors de question d'ouvrir la porte à une médecine à deux vitesses ou à des détériorations des prestations sociales. Ainsi, l'OGBL insiste sur le maintien du conventionnement obligatoire des prestations médicales. La chirurgie ambulatoire et les analyses IRM doivent continuer à être organisées dans le cadre hospitalier tout en respectant la convention collective applicable. L'OGBL s'engage aussi pour une extension de la prise en charge des soins par la CNS. Par ailleurs, l'OGBL revendique une augmentation structurelle des prestations familiales, prenant en compte les pertes dues à la désindexation entre 2006 et 2021, et la fin des discriminations vis-à-vis des frontalières et frontaliers et de leurs familles.

Un toit c'est un droit !

Il y a urgence en matière de logement. L'accès à la propriété devient de plus en plus difficile, surtout pour les jeunes générations, et les prix des loyers ne cessent de s'envoler - au Luxembourg, mais aussi dans les régions frontalières. L'OGBL revendique un plafonnement effectif des loyers qui prend en compte l'évolution du coût de la vie, mais aussi une véritable lutte contre la spéculation, notamment via une progressivité de l'impôt foncier, mais aussi via des taxes nationales sur les logements vides et la rétention de terrains. Au lieu de les étendre comme le prévoit le programme de gouvernement, il faut mettre fin aux avantages fiscaux qui ne font qu'alimenter la spéculation et ainsi augmenter les marges des promoteurs immobiliers ! L'OGBL demande par ailleurs un programme massif de construction public de logements.



NOTRE BILAN DEPUIS 2019

Pas de bla-bla...

L'OGBL NÉGOCIE 232 conventions collectives de travail

Des centaines de milliers de salariés profitent des **améliorations des conditions de travail et de rémunération** négociées par l'OGBL. Depuis 2019, l'OGBL a également obtenu l'introduction de **nouvelles conventions** collectives dans 18 entreprises, couvrant plus de 1.600 salarié.e.s qui n'en bénéficiaient pas auparavant.

L'OGBL a DÉFENDU l'index

L'OGBL est le **SEUL** syndicat qui a refusé de signer l'accord « tripartite » de mars 2022, qui prévoyait le versement d'une seule tranche indiciaire **tous les 12 mois**. Après s'être opposé dans la rue à la manipulation de l'index, sa persévérance a permis d'obtenir un nouvel accord en septembre 2022, rétablissant le fonctionnement normal de l'indexation des salaires et pensions. La manipulation a ainsi pu être bloquée et elle ne s'est finalement limitée qu'à une seule tranche. **3 tranches indiciaires** supplémentaires ont été versées, soit une sauvegarde du pouvoir d'achat de **7,7%**.

Paiement IMMÉDIAT DIRECT au niveau de la CNS

Depuis septembre 2023, le projet-pilote du **paiement immédiat direct** (PID) a été lancé au niveau de la CNS (Caisse nationale de santé). Avec le PID, les patient.e.s n'auront à l'avenir plus besoin d'avancer les montants qui leur sont remboursés par la CNS. Le PID répond à la revendication de longue date de l'OGBL de prévoir un **tiers payant généralisé** pour les prestations médicales, afin d'éviter que des frais médicaux provoquent des problèmes financiers majeurs pour les assuré.e.s. L'OGBL insistera pour que tous les acteurs mettent cet outil en place au plus vite, afin de permettre aux assuré.e.s de pouvoir en profiter directement auprès des prestataires et ce, le plus rapidement possible.

Des milliers de licenciements ÉVITÉS

L'OGBL a négocié des **plans de maintien dans l'emploi** dans de nombreux secteurs, préservant des milliers d'emplois dans un contexte de crises successives. Dans plusieurs entreprises, l'action de l'OGBL a par ailleurs permis d'**éviter des licenciements collectifs déjà annoncés** par les employeurs, en obtenant la négociation de plans de maintien dans l'emploi au lieu de plans sociaux, ayant permis d'**éviter au maximum des licenciements secs**.

FREINER l'inflation au lieu d'attaquer l'index

Alors que les autres syndicats étaient d'accord pour manipuler l'index sans prévoir une quelconque mesure pour endiguer l'explosion des prix, l'OGBL a obtenu en septembre 2022 un **plafonnement des prix de l'énergie**, qui a contribué à éviter une explosion des coûts pour les ménages. Ce plafond a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2024. Il a permis de freiner sensiblement l'inflation.

Enfin un AJUSTEMENT du barème de l'impôt

Depuis l'abolition du mécanisme d'adaptation du barème de l'impôt par le ministre des Finances de l'époque Luc Frieden en 2012, tous les salarié.e.s et pensionné.e.s ont subi une augmentation rampante de leur charge fiscale en raison de la non-adaptation au coût de la vie. Il s'agit d'une hausse d'impôt, d'un vol de l'index sur le net ! En mars 2023, dans le cadre d'une nouvelle tripartite, l'OGBL a enfin obtenu une adaptation (partielle) du barème pour limiter ces pertes sous la forme d'un **crédit d'impôt** équivalent à l'impact fiscal de **2 tranches indiciaires** en 2023 et d'un ajustement du barème prenant en compte **2,5 tranches indiciaires** au 1er janvier 2024 – augmenté ensuite à **4 tranches indiciaires** (sur 8 dues) par le nouveau gouvernement.

PAS D'ATTAQUES contre notre sécurité sociale et notre régime de pension

Malgré les remises en cause incessantes de notre sécurité sociale et de notre régime de pension public et solidaire par les lobbyistes patronaux et certaines instances internationales, aucune réforme contraire aux intérêts des salarié.e.s et des pensionné.e.s n'a été entreprise ces cinq dernières années, sous l'œil vigilant de l'OGBL. Il va de soi que toute tentative dans ce sens susciterait une **opposition massive** de l'OGBL.

1 jour de congé et 1 jour férié EN PLUS

Alors que l'OGBL a revendiqué la 6e semaine de congé payé lors de sa campagne de 2019, le gouvernement a réagi en prévoyant une augmentation des jours de congé légaux à **26 jours/an** et en introduisant un nouveau jour férié, la **Journée de l'Europe le 9 mai**. C'est une réponse partielle à nos revendications, mais l'OGBL continuera le combat pour la 6e semaine de congé légal.

Les allocations familiales enfin RÉINDEXÉES

Depuis leur désindexation en 2006, l'OGBL n'a cessé de revendiquer la **réindexation des allocations familiales**. Cet objectif a enfin été atteint au **1er octobre 2021**. Depuis lors, les allocations ont été adaptées à 5 reprises à l'évolution des prix, représentant, à l'heure actuelle, **entre 418,32€ et 497,16€ par enfant et par an**. L'OGBL n'a toutefois pas oublié toutes les pertes encourues entre 2006 et 2021 !

Accords trouvés avec le patronat sur le télétravail et le droit à la DÉCONNEXION

L'OGBL a négocié des accords importants avec le patronat au niveau national : d'une part, un accord interprofessionnel pour **réglementer le télétravail**, d'autre part, un accord pour un texte de loi sur le respect du **droit à la déconnexion** des salarié.e.s en dehors de leurs heures de travail, qui doit maintenant être mis en place dans toutes les entreprises du pays. L'OGBL a donc contribué à adapter les conditions de travail dans le contexte de la digitalisation.

Un salaire social minimum revu à la HAUSSE

En réaction à la revendication de l'OGBL d'**augmenter structurellement le salaire social minimum** (SSM), le gouvernement a décidé début 2019 d'augmenter le SSM de 0,9%. Par ailleurs, malgré les attaques répétées du camp patronal, l'**ajustement régulier du SSM à l'évolution générale des salaires** n'a pas été remis en question pendant les cinq dernières années et le SSM a ainsi été adapté tous les 2 ans, en plus de son indexation.

Entre 2019 et 2023, l'OGBL a soutenu les salarié.e.s dans 1.229 affaires juridiques (droit du travail et droit social).

Le taux de succès s'est élevé à 90%.

...juste des actes forts.

Pas de fausses promesses...

**Votez
liste**

2

OGB•L
Secteur Financier

OGBL Secteur Financier
63 rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

T. (+352) 26 49 69 - 0
E. secfin@ogbl.lu



ogbl-finance.lu
elsoc.lu

**...juste des
actes forts.**